

L'OPSEU/SEFPO a gain de cause dans son grief concernant les postes de superviseur des services correctionnels non affichés



7 juillet, 2023

Selon une récente décision de la Commission de règlement des griefs (CRG), le ministère du Solliciteur général aurait eu tort d'affecter directement d'anciens gestionnaires aux postes de « superviseur des services correctionnels » nouvellement créés dans l'unité de négociation de l'OPSEU/SEFPO sans concours ouvert aux membres de l'unité de négociation de l'OPSEU/SEFPO.

[Lire la décision ici.](#)

Dans une décision antérieure, la CRG avait statué que les sergents correctionnels classifiés gestionnaires/personnel exclu, mais qui n'exercent pas de fonctions de gestion ou de fonctions liées aux relations de travail, devaient en fait faire partie de l'unité de négociation des Services correctionnels.

En réponse, l'employeur avait éliminé la classification de « sergent », élargi le poste de « sergent du personnel correctionnel », classifié comme gestionnaire (non syndiqué), et créé une nouvelle classification de « superviseur des services correctionnels » dans l'unité de négociation des Services correctionnels de l'OPSEU/SEFPO.

L'employeur avait ensuite décidé d'affecter directement les sergents actuellement exclus aux nouveaux postes de superviseur des services correctionnels, sans concours, enfreignant ainsi l'Article 6 (affichage et dotation des postes vacants) de la convention collective. La CRG avait statué que le libellé de la convention collective devait prévaloir dans cette situation.

Depuis 2022, le syndicat s'est montré disposé à négocier avec l'employeur sur la façon d'aller de l'avant dans l'intérêt de toutes les personnes concernées, tout en protégeant les droits des membres de notre unité de négociation. Compte tenu de cette décision de la CRG, nous encourageons l'employeur à collaborer avec nous pour trouver un remède approprié.

Nous continuerons de donner de l'information sur l'évolution de la situation aux membres de l'unité de négociation correctionnelle de l'OPSEU/SEFPO, ainsi qu'à tous les sergents qui se sont inscrits pour recevoir des mises à jour. Si vous êtes sergent, travaillez pour le ministère du Solliciteur général de l'Ontario et souhaitez recevoir des mises à jour, inscrivez-vous à notre liste de contacts à l'adresse opseu.org/corsergeants.